



Mairie d'Allonnes
 135, rue Albert Pottier – BP 23 49650 Allonnes
 Tél : 02.41.52.00.30 Fax : 02.41.38.86.65
 Mail : mairie@allonnes-49.fr
 Ouverture au public : du lundi au samedi de 9 h à 12 h
 et lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h 30

**FICHE TARIFICATION
 RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL D'ALLONNES**

Tarifs pour l'année scolaire 2016/2017 (DCM 2016-05-080 du 26/05/2016)

Barème des tarifs pour enfants domiciliés sur la Commune d'Allonnes

- tarif pour repas réguliers (incitatif) 3,42 €/repas facturation mensuelle
- tarif pour repas exceptionnels 4,04 €/repas sur facture

Barème des tarifs pour enfants domiciliés hors de la Commune d'Allonnes

- tarif pour repas réguliers (incitatif) 3,78 €/repas facturation mensuelle
- tarif pour repas exceptionnels 4,38 €/repas sur facture

Barème pour les parents qui laissent leurs enfants à la cantine sans prévenir le secrétariat de mairie

- tarif spécifique 5,15 €/repas sur facture

Barème des tarifs pour les adultes

- tarif pour les enseignants 5,41 €/repas facturation mensuelle
- tarif pour les personnels de surveillance et stagiaires 2,39 €/repas facturation mensuelle
 (sauf les stagiaires du restaurant scolaire) ou facture

Barème des tarifs pour enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) dont les parents fournissent le repas

- tarif pour les enfants domiciliés à Allonnes 1,15 €/jour facturation mensuelle
- tarif pour les enfants domiciliés hors d'Allonnes 1,43 €/jour facturation mensuelle

Repas de Noël le jeudi 15 décembre 2016 : inscription obligatoire en mairie au plus tard le vendredi 28 octobre 2016 à 12h.

(Tout enfant non inscrit ne pourra être admis au restaurant)

Tableau récapitulatif des montants mensuels facturés

Périodicité	Nombre de jours facturés	Montant facturé Commune (Prix du repas : 3,42 €)	Montant facturé Hors Commune (Prix du repas : 3,78 €)
1 jour fixe /semaine	36	12,31 €	13,61 €
2 jours fixes /semaine	72	24,62 €	27,22 €
3 jours fixes /semaine	108	36,94 €	40,82 €
4 jours fixes /semaine	144	49,25 €	54,43 €

Mode de calcul basé sur 36 semaines d'école = $\frac{\text{Nombre de jours facturés}}{10 \text{ mois}} \times \text{Tarif}$



Mairie d'Allonnes
 135, rue Albert Pottier – BP 23 49650 Allonnes
 Tél : 02.41.52.00.30 Fax : 02.41.38.86.65
 Mail : mairie@allonnes-49.fr
 Ouverture au public : du lundi au samedi de 9 h à 12 h
 et lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h 30

**FICHE TARIFICATION
 RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL D'ALLONNES**

Tarifs pour l'année scolaire 2016/2017 (DCM 2016-05-080 du 26/05/2016)

Barème des tarifs pour enfants domiciliés sur la Commune d'Allonnes

- tarif pour repas réguliers (incitatif) 3,42 €/repas facturation mensuelle
- tarif pour repas exceptionnels 4,04 €/repas sur facture

Barème des tarifs pour enfants domiciliés hors de la Commune d'Allonnes

- tarif pour repas réguliers (incitatif) 3,78 €/repas facturation mensuelle
- tarif pour repas exceptionnels 4,38 €/repas sur facture

Barème pour les parents qui laissent leurs enfants à la cantine sans prévenir le secrétariat de mairie

- tarif spécifique 5,15 €/repas sur facture

Barème des tarifs pour les adultes

- tarif pour les enseignants 5,41 €/repas facturation mensuelle
- tarif pour les personnels de surveillance et stagiaires 2,39 €/repas facturation mensuelle
 (sauf les stagiaires du restaurant scolaire) ou facture

Barème des tarifs pour enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) dont les parents fournissent le repas

- tarif pour les enfants domiciliés à Allonnes 1,15 €/jour facturation mensuelle
- tarif pour les enfants domiciliés hors d'Allonnes 1,43 €/jour facturation mensuelle

Repas de Noël le jeudi 15 décembre 2016 : inscription obligatoire en mairie au plus tard le vendredi 28 octobre 2016 à 12h.

(Tout enfant non inscrit ne pourra être admis au restaurant)

Tableau récapitulatif des montants mensuels facturés

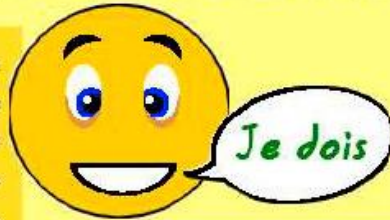
Périodicité	Nombre de jours facturés	Montant facturé Commune (Prix du repas : 3,42 €)	Montant facturé Hors Commune (Prix du repas : 3,78 €)
1 jour fixe /semaine	36	12,31 €	13,61 €
2 jours fixes /semaine	72	24,62 €	27,22 €
3 jours fixes /semaine	108	36,94 €	40,82 €
4 jours fixes /semaine	144	49,25 €	54,43 €

Mode de calcul basé sur 36 semaines d'école = $\frac{\text{Nombre de jours facturés}}{10 \text{ mois}} \times \text{Tarif}$

Notre Charte de vie au restaurant scolaire

Pause importante au cœur de la journée scolaire, le temps du repas doit être un moment de plaisir, de détente et de convivialité.

Voici quelques règles d'or à observer pour apprécier pleinement tous ensemble cet inter-classe scolaire.



- Passer aux toilettes et me laver les mains avant d'entrer au restaurant
- Me présenter à l'appel sans courir, en restant rangé
- Me servir de tout sans oublier l'eau et le pain, en évitant le gaspillage
- Goûter à tout
- Parler sans élever la voix et uniquement aux enfants de ma table
- Respecter mes amis et les adultes qui m'entourent
- Manger correctement sans faire tomber de nourriture
- Apprendre à utiliser correctement mes couverts
- Me tenir correctement à table, les pieds sous la chaise
- Manger sans me presser en mastiquant tous les aliments
- Lever le doigt pour demander quelque chose aux encadrants



- Crier
- Courir
- Jouer avec la nourriture
- Sortir de la nourriture du restaurant
- Détériorer le matériel

En cas de manquement volontaire ou répété à ces règles de vie, je risque les sanctions suivantes :

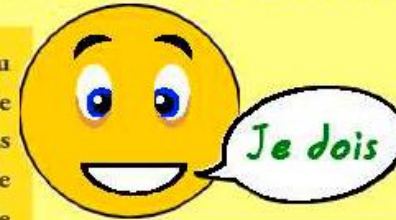
- avertissement oral et mot aux parents
- lettre d'avertissement aux parents
- exclusion temporaire de 3 jours
- exclusion définitive

Bon Appétit à tous

Notre Charte de vie au restaurant scolaire

Pause importante au cœur de la journée scolaire, le temps du repas doit être un moment de plaisir, de détente et de convivialité.

Voici quelques règles d'or à observer pour apprécier pleinement tous ensemble cet inter-classe scolaire.



- Passer aux toilettes et me laver les mains avant d'entrer au restaurant
- Me présenter à l'appel sans courir, en restant rangé
- Me servir de tout sans oublier l'eau et le pain, en évitant le gaspillage
- Goûter à tout
- Parler sans élever la voix et uniquement aux enfants de ma table
- Respecter mes amis et les adultes qui m'entourent
- Manger correctement sans faire tomber de nourriture
- Apprendre à utiliser correctement mes couverts
- Me tenir correctement à table, les pieds sous la chaise
- Manger sans me presser en mastiquant tous les aliments
- Lever le doigt pour demander quelque chose aux encadrants



- Crier
- Courir
- Jouer avec la nourriture
- Sortir de la nourriture du restaurant
- Détériorer le matériel

En cas de manquement volontaire ou répété à ces règles de vie, je risque les sanctions suivantes :

- avertissement oral et mot aux parents
- lettre d'avertissement aux parents
- exclusion temporaire de 3 jours
- exclusion définitive

Bon Appétit à tous